****

 **RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** MALI

**TYPE DE RAPPORT :**

**ANNEE DE RAPPORT :** 2022

|  |
| --- |
| **Titre du projet :** Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali**NUMERO de Projet :** PBF/MLI/A-3 / **portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :** 00120379 |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):** [ ]  Fonds fiduciaire pays[x]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire :**       | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **HCDH(Agence coordinatrice)****PNUD** **ONU-FEMMES****INTERPEACE** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 9 mars 2020**Date de fin de projet :** 30 mois + 6 mois (nouvelle date de fin 3 février 2023) **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** Non |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**[x]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire) :** * Veuillez indiquer les montants totaux en dollars US alloués à chaque organisation récipiendaire
* Veuillez indiquer le montant du budget initial, le montant transféré à ce jour et l'estimation des dépenses par récipiendaire.
* Pour les projets transfrontaliers, regroupez les montants par agences, même s’il s’agit de différents bureaux pays, Vous aurez l’occasion de partager un budget détaillé dans la prochaine section.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Récipiendaire** | **Budget Alloué ($)** | **Transferts à ce jour ($)** | **Dépenses à ce jour ($)** |
| **HCDH** | 1,026,157.82 | 1,026,157.82 | 730,581.04**[[1]](#footnote-2)** |
| **ONU-Femmes** | 987,384.08 | 987,384.08 | **647 900** |
| **PNUD** | 1,000,017.72 | 1,000,017.72 | **845,859,72** |
| **INTERPEACE** | 986,440.36 | 986,440.36 | 820,292.74 |
| **TOTAL** | **3,999,999.98** | **3,999,999.98** | **3,046,066.49** |

Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet : 76%\*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\**Les modèles de budget sont disponibles* [*ici*](https://www.un.org/peacebuilding/content/application-guidelines)**Budgétisation sensible au genre :**Indiquez quel pourcentage (%) du budget contribuant à l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes (GEWE) ?24,68Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet contribuant à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 987384.08Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant contribuant à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 647900.00 |
| **Marquer de genre du projet :** **Marquer de risque du projet :** **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »):**  |
| **Préparation du rapport :**Rapport préparé par : HCDH (agence coordinatrice)Rapport approuvé par : Représentant Bureau HCDH au MaliLe Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : oui |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*
* *Veuillez inclure des considérations, ajustements et résultats liés au COVID-19 et répondez à la section IV. CETTE SECTION EST OPTIONELLE*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères) :

En dépit du contexte volatile et malgré les défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet durant le premier semestre de 2022 notamment une succession de crises politique, sanitaire et sécuritaire entre autres l’insécurité dans les régions de mise en œuvre, des progrès ont toutefois été réalisés en 2022. Ainsi, :

* La recherche de solutions locales communes par les acteurs de la justice formelle et informelle à soutenir des changements durables à travers l’appui à la mise en œuvre de solutions/ initiatives pilotes impliquant les femmes, issues du dialogue pour soutenir l’engagement des parties prenantes;
* La disponibilité des résultats de l’étude de la prise en compte du genre et des droits humains dans le fonctionnement des juridictions cibles (Tribunaux de Grande Instance de Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao, et des Tribunaux d’Instance de Bla et Djenné);
* Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d'une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l’impunité dans les régions de Ségou et Mopti ;
* La confiance entre les membres de 115 Commissions foncières (CoFos) et les 7 juridictions ciblées, se construit progressivement à travers leur collaboration pour l’homologation des procès-verbaux des litiges fonciers.
* 113 acteurs de la justice dont 56 femmes ont accru leurs connaissances sur des concepts de base de l’égalité, l’équité genre et des VBG, sur les formes, les causes et les conséquences des VBG, les normes nationales, régionales et internationale de protection des survivantes de VBG, des outils, stratégies d’intégration du genre dans la prévention et la lutte contre les VBG. Ceci est le fruit de l’appui technique et financier apporté par ONU Femmes au Comité Genre du ministère de la Justice.
* Consolidation des résultats du baromètre participatif (la version finale sera partagée lors des ateliers de lancement du rapport et de la plateforme) ;
* 12 séances de dialogue (02 par cercle) avec les acteurs de la justice et les autorités traditionnelles ;
* 6 ateliers (1 par cercle) d’échanges et de réflexions entre les acteurs de la justice, les autorités traditionnelles et les populations avec 347 participants ;
* 12 table ronde radiophoniques sur les défis de l’accès à la justice des populations ;
* 2 ateliers de restitution régionale (Mopti et Ségou) des données issues du processus de consultations et du baromètre participatif avec 91 participants ;
* Un fonds d’assistance juridique et judiciaire a été mis en place pour l’assistance des victimes au sein de 15 dossiers emblématiques devant la justice militaire;
* Deux formations sur la stratégie de protection des victimes et des témoins à l’endroit des avocats du Barreau sélectionnés pour les dossiers emblématiques ;
* Premier recueil de plaintes informatisées au sein de la nouvelle base de données de la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) grâce à l’appui du projet ;
* Les plans d’actions de 7 Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) mis en place sont opérationnels
* La CNDH dispose des statistiques fiables et facilement exploitables et est désormais en mesure de mieux prendre en charge des dossiers qui lui ont été confiés ;
* Le cadre de concertation entre la CNDH et les organisations locales a été renforcé ;
* Recrutement de 3 consultants nationaux en appui au projet dont le coordinateur national ;
* Recrutement de l’entreprise de communication pour la couverture des activités de sensibilisation

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (limite de 1500 caractères):

Un changement important peut être noté en ce qui concerne la reconnaissance des Commissions foncières (CoFos) par les tribunaux de Bla, San et Djénné. Cela s’est traduit par l’homologation des procès verbaux de conciliation des CoFos à propos de conflits fonciers entre les communautés. Ainisi, 15 conflits liés au foncier ont été résolus et les procès verbaux homologués par les juridictions. Il faut souligner la contribution des femmes à la résolution de ces conflits à travers leur participation active dans ces CoFos. Aussi, l’intégration des plans d’action dans le Plan de Développement Economique Social et Culturel (PDESEC) de 30 communes est un changement considérable à encourager.

En ce qui concerne les Comités Consultatifs de Sécurité (CCS), grâce à l’appui rapproché des volontaires communautaires recrutés en collaboration avec le CNPV( Le Centre National de Promotion du Volontariat) aux Maires, présidents des CCS on constate un rapprochement progressif et à une amélioration des rapports entre les populations et les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) dans la zone d’intervention dans la gestion de la sécurité publique. Ceci est le résultat notamment de tenue régulière des réunions mensuelles des statutaires CCS qui ont permis aux populations non seulement d’exprimer leurs besoins sécuritaires mais également de participer à la définition des solutions à mettre en polace pour faire face aux défis sécuritaires de leurs ressorts respectifs. Les CCS servent également de plus en plus comme outils d’alerte précoce en matière de sécurité. Ainsi, à la suite des évènements de Tiékorobougou, cercle de Djenné, le 06 mai 2022 où des hommes armés ont enlevés 32 femmes, le chef du village de Gondikouboye a alerté le maire pour lui faire part de la situation. Ce dernier a saisi les FAMAs qui par la suite ont pu récupérer les femmes enlevées dans le village de Niala le 07 juin 2022. Cette habitude est aujourd’hui à tous les membres du CCS de Djenné, cercle en proie à une insécurité grandissante ces derniers temps.

La CNDH a pu enregistrer électroniquement pour la première fois des dossiers à l’aide du système informatique mis en place grâce au projet.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1: Les causes de l’impunité et les perceptions des acteurs dans les régions de Ségou et Mopti sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Au cours de la période de rapportage, les activités de recherches qualitatives ont pris fin. Ainsi, les dialogues horizontaux entre les acteurs de la justice et les autorités traditionnelles ont été tenus dans les 6 cercles. 144 (dont 8 femmes) personnes ont été consultées à cet effet, y compris des autorités traditionnelles. Les acteurs de la justice présents sont majoritairement des hommes et les autorités traditionnels sont tous des hommes. 6 ateliers d’échanges ont, par la suite, été facilités entre les populations et les acteurs de la justice avec 347 participants (dont 75 femmes), et deux ateliers régionaux de restitution et de validation des données du dialogue et du baromètre ont également été menées avec 91 participants dont 24 femmes. 210 personnes, dont 156 femmes issues des organisations et assocaitions locales de la société civile ont accru leurs connaissances de leurs droits et devoirs, des textes et procédures judiciaires et du rôle des acteurs de la justice. Ces organisations et associations ont été dotées en matériels de communications (dépliants et des t-shirts) pour assurer la visibilité du projet.

Au sein du même appui, 80 acteurs de la chaine pénale (dont 30 femmes) ont également accru leurs connaissances sur le genre, les droits humains et les besoins stratégiques des femmes. Ils sont issus des Tribunaux de Grandes Instances, des Commissariats de Police, des Brigades Territoriales, des Directions Pénitentiaires, des Pelletons de la garde nationale, des auxiliaires de justice (huissiers, barreaux régionaux) de Ségou et de Mopti.

Tout comme avec l’analyse quantitative précédemment rapporté, il ressort que la méconnaissance du fonctionnement du système et des procédures judiciaires, la faible représentativité de l’Etat, l’émergence de nouveaux acteurs de justice et le sentiment de corruption au sein du secteur judiciaire constituent un frein majeur à l’accès à la justice par les populations. Lors des consultations, il ressort clairement qu’il existe une méconnaissance des textes et lois de la République par les participants. Ce problème tire sa source de la faible représentation de l’Etat et surtout de la non-scolarisation de la majorité de la population qui ne sait ni lire, ni écrire en langue française alors même que les projets de loi votés par les députés ne sont pas expliqués aux populations dans les langues locales : *« Je pense que la justice n’est pas comprise, il faut beaucoup d’information, de sensibilisation pour que les gens comprennent, qu’est-ce que c’est la justice. Les gens n’ont pas compris [[2]](#footnote-3)».* Cette méconnaissance, selon les justiciables est l’une des principales causes qui éloignent les populations des juridictions « pour s’éviter des problèmes ».

D’après les différentes consultations, surtout celles à Mopti, il est ressorti également que l’absence de l’autorité de l’Etat a laissé le champ libre à l’émergence de nouveaux acteurs armés, notamment les GAT. Dans certaines localités, ces acteurs rendent justice, basée sur « la charia », et jouissent d’une certaine légitimité due à leur efficacité et à la satisfaction des populations des zones concernées par cette nouvelle forme de justice.

Face à cette dynamique et à la méfiance envers le secteur judiciaire pour cause de soupçons de corruption, il existe un fort sentiment de la population pour une grande responsabilisation des autorités coutumières dans la distribution de la justice aujourd’hui. Chose qui creuse davantage le fossé entre les acteurs de la justice et les justiciables : *« Il faut qu’on retourne en arrière en respectant l’autorité du chef de village ; c’est le premier président de la localité. Il faut que les gens comprennent qu’on ne doit pas sauter le chef de village pour aller se plaindre à la justice. Tu n’as pas respecté le chef de village [[3]](#footnote-4)».*

En parallèle, ces mêmes autorités traditionnelles ne jouissent plus de la confiance totale des populations qui les accusent d’être aussi corrompues et moins transparentes dans leurs décisions. Cette perte de crédibilité de certaines autorités traditionnelles et coutumières s’explique selon les participants par leur forte implication dans la politique et participation en politique, leur penchant en faveur des nouveaux acteurs. Ces deux facteurs mettent en doute leur neutralité et leur légitimité aux yeux de la population ainsi que leur capacité à trancher sans parti pris.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Tout au long de la mise en œuvre du projet, l’égalité entre les sexes a été respectée lors des consultations. Les besoins spécifiques des femmes et des filles dans la distribution de la justice ont été identifiées. Il ressort des échanges que les femmes ont toujours rencontré des difficultés à accéder à la justice. L’insécurité dans les zones du Centre, l’impunité et les pesanteurs socio-culturelles, exacerbées par la présence des groupes radicaux contribuent à une faible demande de justice par les femmes. Les défis auxquels les femmes doivent faire face quand elles décident de mener une action en justice sont entre autres : l’insuffisance de ressources économiques, la peur d’être rejetées par le conjoint ou la famille, le manque d’informations sur les procédures, le manque de soutien et de temps pour aller au bout de l’action. Les femmes sont très souvent contraintes par leurs familles ou entourage à abandonner les poursuites. Ceci est plus perceptible dans les cas de divorce, d’héritage, de coups et blessures, de viol et d’agression sexuelle.

Des actions dont la mise en œuvre est accompagnée par ONU Femmes ont été définies avec les femmes et les filles. La dimension genre est pleinement intégrée dans les méthodologies en ce qui concerne le choix des participants pour les sessions de renforcement de capacités.

**Résultat 2: Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d’une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l’impunité dans les régions de Ségou et Mopti.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat :

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Dans le but de renforcer la sensibilité au genre des systèmes de sécurité de justice, le projet a appuyé le renforcement des capacités de 113 acteurs du secteur de la justice dont 56 femmes issus des services centraux du secteur de la Justice, des Tribunaux de Grandes Instances, de Ségou et de Mopti, des Tribunaux d’Instance de Bla, Niono, San, Bandiagara et Djenné sur des concepts de base de l’égalité, l’équité genre et des VBG, sur les formes, les causes et les conséquences des VBG, les normes nationales, régionales et internationale de protection des survivantes de VBG, des outils, stratégies d’intégration du genre dans la prévention et la lutte contre les VBG.

En ce qui concerne les mécanismes de gouvernance sécuritaire (CCS), neuf Comités Communaux Consultatifs de Sécurité (CCS) sont fonctionnels et mettent œuvre leurs plans à Ségou, Mopti, Niono, Bla, San, Bandiagara, Djenné, Yasso[[4]](#footnote-5) et Femaye[[5]](#footnote-6) avec l’appui du Commissariat à la Réforme de la Sécurité les plans d’action de ces CCS sont intégrés dans le Plan de Développement Economique Social et Culturel de chacune des Communes de Ségou, Mopti, Niono, Bla, San, Bandiagara, Djenné, Yasso et Femaye

Le projet a appuyé la mise en oevre et des PA des CCS à travers de proximité fournis auxMaires. l’essentiel des activités jusqu‘ici réalisées concernent l’information et la sensibilisation des populations sur la RSS et le concept de la police de proximité, le renforcement et la restauration de la confiance entre les FDS et les popupulations, les activités en lien avec la réduction de la violence communautaires ainsi que les actions de plaidoyer auprès des responsables administratifs et sécuritaires pour amaliorer les prestations des FSI rendues à la population.

Les premiers résultats de la mise en place des plans des CCS dans les différentes communes font état d’une reconnaissance progressive des rôles et responsabilités des CCS, d’un rapprochement des FDS de sécurité avec les populations et d’un règlement progressif des défis sécuritaires exprimés par les populations lors des rencontres mensuelles des CCS notamment ceux liés au vol de bétail, aux actes de braquages des engins à deux roues, à la consommations des stupéfiants, aux contraventions routières, …

S’agissant de l’appui à la redynamisation des commissions foncières communales inclusives, 15 CoFos dans les sept Cercles d’intervention (Ségou, Bla, Niono, San, Djénné, Bandiagara et Mopti) comprenant 105 membres ont eu la capacité renforcée sur les thématiques en relation avec leurs rôles selon les textes et lois existants (dont 29 femmes, 22 jeunes hommes) dans le cadre de l’accompagnement des CoFos afin de les opérationnaliser. On peut citer des progrès substantiels comme : la relecture des textes, la réactualisation des membres des CoFos, la capacitation des membres des CoFos sur les outils de transaction foncière en mettant un accent sur les procès-verbaux conciliation et de non-conciliation. Dans le cadre de la de pérennisation des CoFos, 30 Communes ont intégrées les Plans d’Action de ces CoFosdans les PDSEC.

De novembre 2021 à mai 2022 15 conflits liés au foncier ont été gérés en conciliation et les Procès-Verbaux sont homologués par les juridictions dont : (03 à Bla, 01 à Niono, 04 à San, 02 à Bandiagara, 03 à Djenné et 02 à Mopti. La prise en compte des droits des femmes et des jeunes a contribué à la bonne gestion de ces conflits

La prise en compte des droits des femmes et des jeunes dans la gestion des espaces agricoles et des ressources faunétiques nécessite des séances d’information et de sensibilisation des femmes et des jeunes ainsi que des acteurs étatiques et traditionnels sur l’importance des CoFos dans la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et foncières. A cet effet, un spot TV a été réalisé sur le droit foncier des femmes et des jeunes en langues Bambara et diffusé à la télévision pour sensibiliser le maximum de personne.

Pour permettre à l’ensemble des acteurs de maitriser les mécanismes de gestion des conflits foncier à travers les CoFo, 400 exemplaires de plaquettes d’information sur le foncier agricole dont 300 en langue bambara et 100 en langue française. 200 exemplaires d’affiches contenant des informations sur le foncier agricole et sur les CoFos ont été également produites dont 150 en langue bambara et 50 en langue française, puis distribuées à l’ensemble des communes et villages d’intervention du projet[[6]](#footnote-7).

Pour une meilleure adhésion des acteurs au processus de dynamisation des CoFo, une opportunité de gestion participative et inclusive des conflits de proximité, et une appropriation s’impose. Pour ce faire, 30 sessions de délibération ont permis de prendre en compte les activités spécifiques d’appui aux CoFo dans les PDESEC de 30 communes des cercles San Mopti, Bandiagara, Niono et Bla.

Les résultats de l’étude de la prise en compte du genre et des droits humains dans le fonctionnement des juridictions cibles (Tribunaux de Grande Instance de Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao, et des Tribunaux d’Instance de Bla et Djenné) commanditée par ONU Femmes, ont permis de mettre en exergue un certain nombre de problématiques liées à la pratique judiciaire au Mali, eu égard en particulier au traitement des dossiers impliquant les femmes.

**Quelques chiffres découlent ainsi de l’analyse des données collectées dans le cadre de cette étude :**

* 2917 dossiers judiciarisés de 2019 à 2021 au niveau des juridictions cibles ;
* 5,28% des dossiers judiciarisés impliquant les femmes dans les juridictions ;
* 324 dossiers judiciarisés en moyenne par an et par juridiction ;
* Seulement 19% de dossiers ont été judiciarisés par les femmes dans l’ensemble des juridictions ;
* 64% des dossiers ont été judiciarisés par les femmes dans la juridiction de Djenné ;
* 0% de dossiers judiciarisés par les femmes à Tombouctou ;
* 66% des affaires civiles judiciarisés par les femmes concernent le divorce en général;
* 33,30% des affaires pénales sont des violences sexuelles liées aux conflits ;
* 33,30% des obstacles à l’accès des femmes à la justice est lié à la méconnaissance des droits et les procédures judiciaires ;
* 70% des OSC et OI trouvent que le temps de traitement des dossiers impliquant les femmes est long ;
* Une moyenne de 11 personnes comme personnel existant dans les juridictions ;
* 100% des juridictions ont un calendrier pour les audiences ;
* 38% de personnel féminin dans l’ensemble des juridictions ;
* 0% de personnel judiciaire féminin dans la juridiction de Bla ;
* 67% de personnel féminin dans la juridiction de Ségou ;
* 89% des secrétaires au greffier sont des femmes dans l’ensemble ;
* 100% des greffiers et secrétaires au greffier sont des femmes à Gao ;
* 100% des juridictions ont reçu des formations sur le genre
* 80% des enquêtés trouvent nécessaires la mise en place d’un tribunal mobile
* L’assistance juridique des Organisations de la Société Civile (OSC) est la principale voie de recours disponible pour les femmes.

L’étude s’est d’abord intéressée au traitement des dossiers judiciaires impliquant les femmes ; à l’accès des femmes à la justice ; aux types d’affaires pénales comme civiles auxquelles les femmes font face dans les juridictions cibles.

Sur la base des données collectées sur le terrain, les principaux constats sont les suivants :

En 2019, 2020 et 2021, il ressort au total 2917 dossiers judiciarisés par l’ensemble des 6 juridictions ciblées par l’étude, soit une moyenne de 162 dossiers judiciarisés par juridiction par an. Le plus grand nombre de dossiers a été judiciarisé en 2019, soit 1229 dossiers. La juridiction de Ségou compte plus de dossiers judiciarisés avec une moyenne de 790 dossiers judiciarisés par an. Les répondants estiment qu’il y a une faible saisine des juridictions. Les juridictions de Ségou, Djenné et Tombouctou tiennent une comptabilité sur le nombre de dossiers judiciarisés par an. Les autres juridictions n’ont pas un système d’archivage adéquat pour donner des chiffres.

Seulement 19% des dossiers ont été judiciarisés par les femmes durant les trois années (soit 554 dossiers). L’année 2019 a enregistré le meilleur pourcentage avec 21%, et après on constate une diminution progressive pour les années suivantes. A Tombouctou, 100% des dossiers (377) sont judiciarisés par les hommes. Toutefois, la juridiction de Djenné se démarque des autres avec 64% de dossiers judiciarisés par les femmes Ceux–ci concernent des dossiers où la femme est citée comme partie ou témoin au procès. Les femmes sont impliquées seulement dans 154 dossiers sur l’ensemble des 2917 dossiers judiciarisés, soit un pourcentage de 5,28%. A nouveau, la juridiction de Djenné enregistre 70% de dossiers judiciarisés impliquant les femmes. La méconnaissance des droits constitue la principale raison, elle occupe 33,33% de l’ensemble des raisons évoquées.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Une attention particulière est portée à la prise en compte du genre et la promotion de l’équité à travers l’inclusion des jeunes et des femmes dans les activités réalisées. Ainsi l’ensemble des activités ont touché plus de 400 femmes et jeunes, ce qui représente 58% de l’ensemble des personnes touchées dans les 07 cercles d’intervention du projet durant ce semestre. L’équipe terrain a organisé des rencontres spécifiques avec les groupements de femmes et jeunes pour identifier des espaces agricoles pouvant être renégocié et sécuriser pour les femmes et les jeunes

**Résultat 3: L’accès à la justice des populations du centre du Mali est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l’impunité est assurée.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat :

**Resumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Malgré des défis rencontrés au niveau de la mobilisation des ressources humaines et expertises de qualité indispensables à la mise en œuvre de certaines activités du résultat 3, le projet a toutefois enregistré des avancées au niveau des recrutements et de la mise en œuvre des activités.

Ainsi, grâce à une collaboration étroite entre le PNUD et le HCDH, le coordinateur national a été recruté et a pris fonction. Deux consultants en protection des victimes, témoins et sources et en assistance juridique et judicaire ont été recrutés et le recrutement du consultant chargé de l’évaluation finale du projet est en cours.

Par ailleurs, les documents stratégiques qui permettront d’améliorer les accès à la justice des groupes vulnérables et la protection des victimes sont en cours d’élaboration par le ministère de la Justice et des Droits de l’Homme. Dans le cadre de l’appui technique du HCDH, la Commission législative permanente a clôturé l’examen de l’avant-projet de loi relative à l’assistance juridique et judiciaire et son décret d’application. L’étape suivante appuyé par le projet consistera en sa mise à disposition du cabinet du ministre de la Justice et des droits de l’Homme La conception de la stratégie d’assistance juridique et judiciaire et de la stratégie de protection des victimes, témoins et sources pour les régions ciblées est en cours sous la direction du Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme en partenariat avec HCDH et ONU Femmes Cependant, cet exercice a enregistré une lenteur au sein du gouvernement et il est probable que le projet ne puisse accompagner le ministère jusqu’à la fin du processus compte tenu du délai qui lui est imparti.

60 membres (32 femmes) du cadre de concertation des organisations des droits humains, des organisations locales des femmes et enfants, de la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) sont renforcés sur les droits de l’homme et la problématique liée à l’accès à la justice des groupes vulnérables dans la région de Mopti.

Le processus d’élaboration du rapport thématique sur l’accès à la justice dans le Centre incluant une analyse genre est toujours en cours.

Des rencontres avec les partenaires de la société civile, le Barreau, les radios locales ont été tenues dans le cadre des sessions de sensibilisation. Des chronogrammes d’activités des tours de juridiques ont été présentées à l’entreprise de communication recrutée par HCDH et ONU Femmes. Ces activités de sensibilisation toucheront plus de 30 000 personnes.

Le Fonds d’assistance juridique et judiciaire a été mis en place en partenariat avec le Barreau et des avocats se sont constitués dans les dossiers. Une des bonnes pratiques qui mérite d’être soulignée est la collaboration entre le HCDH, ONU Femmes et le Barreau dans le cadre de traitement des dossiers emblématiques qui permettront aux victimes de graves violations des droits humains d’être représentées devant des instances judiciaires en conformité avec les standards internationaux notamment devant les cours de justice militaire. Dans la dynamique d’approche genre, une formation sur la stratégie de protection des victimes et des témoins a été organisée avec les avocats particulièrement dans le cadre de la prise en charge juridique et judiciaire des filles et des femmes en vue de répondre aux besoins sexospécifiques et d’apporter des solutions appropriées. La sélection des dossiers ainsi que des avocats a été effectuée en adoptant cette approche genre. Au moins 327 victimes directes seront représentées devant les instances judiciaires.

Avec l’appui du HCDH et ONU Femmes, la nouvelle base de données mise à la disposition de la CNDH a permis un meilleur traitement et recueil de plaintes. Pour la première fois, l’enregistrement de ces plaintes a été informatisé. La base de données a permis à la CNDH de disposer de statistiques fiables et facilement exploitables. En conséquence, au moins 30 cas ont été enregistrés dans la base de données dont 10 dossiers clôturés et 20 en cours. La prochaine étape consistera dans la mise en place d’un serveur propre à la CNDH pour une meilleure sauvegarde et confidentialité des données sensibles. Par ailleurs, le HCDH et le PNUD ont appuyé 3 actions de plaidoyer de la CNDH auprès des autorités judiciaires pour une meilleure administration de la justice.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

La prise en compte du genre est intégrée depuis l’élaboration des termes de références de la stratégie d’assistance juridique et judiciaire ainsi que de la stratégie de protection des victimes, témoins et sources. En outre, les outils développés par les consultants ont intégrés la dimension sexospécifique pour la collecte des données.

**ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de donnée** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**Les causes de l’impunité et les perceptions des acteurs dans les régions de Ségou et Mopti sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs. | I**ndicateur 1.a**Amélioration de la convergence entre les barrières au recours à la justice identifiées par les justiciables et les acteurs de la justice eux-mêmes | **0** | **+30%** |  |  | L’étude de base a été faite à travers un questionnaire. L’étude de end line sera administrée à partir de juin 2022 pour pouvoir renseigner le progrès de l’indicateur d’ici la fin du projet. |
| **Indicateur 1.b**Augmentation du nombre de justiciables participants qui listent des avantages à aller vers la justice formelle en cas de litige | **0** | **+30%** |  |  | L’étude de base été faite à travers un questionnaire. L’étude de endline est en cours d’administration pour pouvoir renseigner le progrès de l’indicateur d’ici la fin du projet. |
| **Indicateur 1.c**Nombre d’acteurs et partenaires qui incorporent les recommandations du baromètre et des dialogues dans leurs activités |  | **5** |  | **7** | Les partenaires du projet, notamment ONU Femmes et les Bureaux d’Assistance Juridique et Judiciaire de chaque cercle.  |
| Produit 1.1Une compréhension commune des défis est établie avec la participation d'au moins 4 210 personnes | **Indicateur 1.1.1**Cartographie des acteurs disponible | **0** | **1** | **1** | **1** | La cartographie des acteurs a été faite est complétée continuellement grâce aux missions dans les 6 cercles d’intervention. |
|  | Indicateur 1.1.2Nombre de personnes enquêtées dans le baromètre participatif sur la gouvernance du système de justice. | **0** | **2297 (au moins 50% de femmes ; les pourcentages & des âges seront établis lors de l’élaboration de l’échantillonnage)** |  | **2276****(51% femmes et 35% de jeunes)** | La collecte de données du baromètre a été effectuée de manière statistiquement représentative de la population des 6 cercles de mise en œuvre du projet. 2297 personnes ont été interrogées et 21 réponses ont dû être exclues lors du nettoyage car incomplètes ou collectées de manière non aléatoires.  |
|  | Indicateur 1.1.3Existence d’un baromètre | **0** | **1** | **1** | **1** | Le baromètre a été réalisé. Les étapes de conception ont été finalisées ainsi que la collecte et l’analyse des données La plateforme d’accès aux données est prête dont le lancement sera effectué concomitamment avec le lancement du rapport dont la rédaction est en cours. |
| Produit 1.2Un dialogue entre communautés et les acteurs de la justice au Centre au Mali est lancé et approprié par les parties prenantes avec la participation d'au moins 960 personnes. | **Indicateur 1.2.1**Nombre de participants aux focus groupes, séances de dialogue et projections ventilés par sexe et âge. | **0** | **480** | **300** | **690 dont 183 femmes soit 26% et 178 jeunes de moins de 35 ans soit 26%** | 18 focus groupes homogènes ont été tenus représentant les justiciables (hommes, femmes et jeunes interrogés séparément).6 focus groupes homogènes avec les acteurs de la justice 6 focus groupes homogènes avec les acteurs de la justice avec les autorités traditionnelles 7 ateliers d’analyse ont eu lieu (6 dans les cercles d’intervention et 1 à Bamako)2 ateliers de restitutions et de validations des données  |
| **Indicateur 1.2.2**Nombre de programmes radio effectués et rapports distribués | **0** | **12 programmes****300 rapports** | **4****100** | **12****0** | 12 émissions radio ont été diffusées, à raison de deux par cercle d’intervention.La dissémination de rapport doit être faite à l’issue de la finalisation et du lancement du rapport prévus dans la prochaine période de rapportage. |
| **Indicateur 1.2.3**Nombre d’initiatives recensées (en lien avec les R2 et R3) | **0** | **6** | **3** | **17** | Des initiatives de sensibilisation et de plaidoyer pour une prise en compte des besoins des femmes ont été identifiées et référées à ONU FEMMES pour un appui. Par exemple, le groupement des « Femmes Amazones souhaitent mener des activités de sensibilisation aux droits et devoirs des femmes liés à la justice et la consolidation de la paix dans le cercle de Djenné. |
| Produit 1.3360 personnes sont engagées à la recherche de solution locales communes et les acteurs clés de la justice s'engagent à soutenir des changements durables | **Indicateur 1.3.1**Nombre de personnes participants aux échanges et dialogues sur les rôles et responsabilités des acteurs de la chaine judiciaire. | **0** | **100** | **0** | **347 dont 75 femmes soit 22% et 76 jeunes de moins de 35 ans soit 22%** | Les ateliers d’échanges entre populations, acteurs de justice et autorités traditionnelles et religieuses ont eu lieu entre novembre 2021 et février 2022 dans les 6 cercles. |
|  | **Indicateur 1.3.2**Nombre de cadre de rencontre avec les décideurs et acteurs internationaux sur la justice créée. | **0** | **14** | **5** | **1** | Un cadre d’échange s’est tenu à Bamako avec les membres du comité de pilotage. |
| **Résultat 2**Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d’une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l’impunité dans les régions de Ségou et Mopti. | **Indicateur 2.a**Niveau de confiance des participants envers les forces de sécurité dans les communes concernées par les CCS (données désagrégées hommes/femmes/jeunes) | **TBD – Sondage retro perspectif des participants aux différentes activités de sensibilisation** | **5%** |  |  |  |
| **Indicateur 2.b**Le niveau de confiance des populations envers les acteurs de la justice formelle (données désagrégées en H, F et jeunes) | **TBD – Sondage retro perspectif des participants aux différentes activités de sensibilisation** | **5%** |  |  |  |
| Produit 2.1Les capacités des acteurs de la sécurité et de la justice sont renforcées | **Indicateur 2.1.1**Nombre d’acteurs de la sécurité et de la justice formés par le projet, désagrégé par sexe et âge | **0** | **330 dont 30% de femmes** | **113 dont 56 femmes** | **343 dont 121 femmes au total (2020 à 2022)** | ￼**xxx** |
|  | **Indicateur 2.1.2**Nbre de personnes sensibilisées sur la lutte contre la corruption et le rôle des acteurs de la sécurité et de la justice dans la lutte contre l’impunité, désagrégé en sexe et âge | **0** | **1000 dont 30% de femmes** | **￼** | **A renseigner par le PNUD** | A renseigner par le PNUD |
| Produit 2.2Les comités consultatifs de sécurité (CCS) inclusifs sont mise en place dans les communes où sont présents les forces de sécurité | **Indicateur 2.2.1**Nbre de CCS opérationnels | **0** | **7** | **7 CCS sont opérationnels à Niono, Bla, San, Bandiagara, Djenné, Yasso et Femaye** | **9 CCS sont opérationnelles à Mopti, Ségou Niono, Bla, San, Bandiagara, Djenné et Femaye (2020 et 2021)** | Sur 7 CCS prévus à l’origine, 9 sont installés et opérationnal. Au début du projet, la Commune de Yasso (dans le Cercle de Tominian) et la Commune de Femaye ( dans le Cercle de Djenné ne faisaient parties de la planification, elles ont été intégrées pour être des cas pilotes de comparaison en accord avec le Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CRSS). Cette commune n’abrite pas les FDS contrairement aux autres communes identifiées. |
| **Indicateur 2.2.2**Nbre de personnes sensibilisée au rôle des CCS, désagrégé par sexe et âge. | **0** | **1000 dont 30% de femmes** | **10000** | **30 000 personnes (dont 13 000 femmes) depuis le début du Projet** |  |
|  | Nombre d’acteurs de la sécurité et des représentants des OSC formés en matière de police de proximité,désagrégé par sexe et âge |  |  |  | **A renseigner par le PNUD** | A renseigner par le PNUD |
| Produit 2.3Les mécanismes formels et informels de gestions des conflits sont renforcés afin de prévenir les conflits intercommunautaires | **Indicateur 2.3.1**Nombre de commissions foncières redynamisées | **0** | **115 commissions (une par commune)** | **115 commissions redynamisées** | **115 commissions redynamisées** | **Le projet a prévu de mettre en place 115 CoFos et les rendre fonctionnels. A ce jour les 115 sont mis en place, fonctionnent et disposent de plans d’actions inclusif sensibles genre**  |
| **Indicateur 2.3.2**Nbre de personnes sensibilisées par le projet sur les mécanismes formels et informels de gestion des conflits fonciers, désagrégé par sexe et âge. | **0** | **1000 dont 30% de femmes** |  | **8478 dont 3248 femmes (38,31%) en 2021****516 personnes dont 112 femmes en 2022** |  |
| **Résultat 3****L’accès à la justice des populations du centre du Mali est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l’impunité est assurée.** | **Indicateur 3.1**Existence d’une stratégie d’aide aux victimes | **0** | **1** | **1** | **￼Activité en cours** | Pas disponible en ce moment  |
| **Indicateur 3.2**Nbre de personnes touchées par les informations disséminées, désagrégé par sexe et âge. | **0** | **32 300** | **16000 en 2021****60 en 2022 par ONU Femmes** | **Activité en cours**  |  |
| **Indicateur 3.3**Nbre de dossiers soumis à la CNDH et traités par les autorités judiciaires concernées | **0** | **50** |  | **30** |  |
| Produit 3.1Une stratégie d'aide aux victimes de violation des droits de l'homme visant à assurer qu'elles reçoivent des informations, un soutien et une protection adéquats en vue de garantir leurs droits est élaborée et mise en œuvre | **Indicateur 3.1.1**Nombre de personnes **(victimes directes et indirectes)** ayant bénéficié d’une assistance par rapport au nombre de personnes recensées | **0** | **350 dont 150 femmes** |  | **327 victimes**  |  |
|  | **Indicateur 3.1.2**Nbre de réunions /plaidoyers portant sur le développement d’une stratégie nationale de protection des victimes et des témoins | **0** | **1** | **1** | **1** |  |
| Produit 3.2Les OSC, y compris les organisations de femmes et de jeunes, le public en général et les médias sont mieux informés sur les droits relatifs à l'accès à la justice et aux procédures judiciaires | **Indicateur 3.2.1**Nbre d’émissions produits | **0** | **10** |  |  | Le recrutement de l’entreprise de communication a pris du retard mais les activités ont débuté en juin. Les chiffres seront fournis dans le prochain rapport.  |
|  | **Indicateur 3.2.2**% des personnes qui connaissent les droits relatifs à l’accès à la justice et les procédures judiciaires, désagrégé par sexe et âge. | **n/a** | **Augmentation au moins 30%** | **210 dont 156 femmes pour ONU Femmes** |  | Activité toujours en cours |
|  | **Indicateur 3.2.3**Nombre de dépliants produits et disséminés | **0** | **20 000** | **3000**  | **3000 dépliants disséminés** | Activité en cours tout au long du projet. L’entreprise de communication a été recrutée.  |
| Produit 3.3La présence et les capacités d'intervention de la CNDH-Mali dans les régions de Mopti et Ségou sont renforcées et contribuent à une meilleure administration de la justice dans le centre du Mali | **Indicateur 3.3.1**Rédaction et publication d’un rapport bien documenté sur l’accès à la justice | **0** | **1** | **￼** | **Activité en cours** | Le rapport est toujours en cours de rédaction.  |
|  | **Indicateur 3.3.2**Nbre de cas présentés par la CNDH lors des réunions de plaidoyer avec les autorités judiciaires concernées | **0** | **5** | **10** | **10** |  |
|  | **Indicateur 3.3.3**Le cadre de concertation est pleinement opérationnel avec une participation accrue des organisations locales | **Faible participation** | **Plus grande participation** | **Une bonne représentation / participation des OSC locales au sein du cadre de concertation** | **02 sessions du cadre de concertations avec les organisations de locales tenues à Mopti et à Ségou** |  |

**Partie III: Questions transversales**

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :

* Finaliser les études situationnelles en cours ;
* Conduire les ateliers et consultations sans limitation de mouvements et avec une plus grande participation des bénéficiaires ;
* Poursuivre et intensifier les activités de sensibilisation et d’information au public ;
* Mettre en place des actions concrètes identifiées avec les communautés pour la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles pour un meilleur accès à la justice ;
* Accompagner la mise en œuvre des plans d’action des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) ;
* Apprécier la prise en compte de nouvelles priorités dans la mise en œuvre du projet ;
* Poursuivre la représentation juridique et judiciaire des victimes de graves violations des droits de l’homme par le Barreau ;
* Poursuivre l’appui à la CNDH pour la pleine opérationnalisation de sa base de données sur les cas de violations et abus des droits de l’homme
* Documenter les bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser pour les projets futurs en cours de préparation ;
* Organiser correctement l’évaluation finale du projet.

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (limite de 2000 caractères):

La reconnaissance des CoFos par les tribunaux démontre aussi la consolidation de la confiance entre les communautés et le sytème de justice formelle. Elles ont concilié les mécanismes traditionnels de résolution des conflits fonciers auquels elles sont attachées, aux mécanismes formels comme les Cofos.

A titre illustratif, on peut citer le témoignage du président du Cofo de Koundia Bine Pelcoulba, Président de la commission foncière de Madina*:* “*Le litige foncier dont je vous parle remonte à janvier 2021. Grâce à l’appui du partenaire qui a appuyé la mise en place de la commission foncière dans le village de Madina, avec des sensibilisations et des renforcements de capacité des membres de la commission, une solution fût trouvée au litige. Le conflit s’est opposé entre, Kanda Oulogeum cultivateur et Oumar Pelcoulba éleveur.*

*L’objet du litige : Débordement de l’espace dédié au pâturage.*

*Les faits : Les animaux d’Oumar pelcoulba ont endommagé la parcelle de culture de Kanda Oulogueum. Ce dernier informe le président de la commission foncière qui a aussitôt fait appel aux autres membres de la Cofo. Trois rencontres ont été tenues par la cofo pour trouver la solution au litige :*

*• Première rencontre le 11 janvier 2022, s’était tenue pour écouter les deux (02) parties, sanctionnée de PV,*

*• Deuxième rencontre le 14 janvier 2022, a eu lieu pour aller faire le constat sur le lieu, sanctionnée de PV,*

*• Et la dernière rencontre le 20 janvier 2022, a eu lieu pour la conciliation des deux parties, sanctionnée de PV.*

*Après les constats et une longue discussion, il a été conclu que Mr Oumar Ouologuem cultivateur est rentré dans l’espace de pâturages de 7.5 mètres et il a reconnu son tort. A cet effet une attestation de prêt annuel a été remplie en fin de campagne au nom du village et remis au président de la commission. Les deux protagonistes se sont demandé et accordé leur pardon publiquement et voilà comment ce litige a été résolu. »*

Vous pouvez également joindre un maximum de 3 ﬁchiers dans diﬀérents formats (ﬁchiers image, powerpoint, pdf, vidéo, etc.) et 3 liens à des ressources web pour illustrer l'impact humain du projet [OPTIONAL]

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)Le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel a été fait avec l’appui de l’unité de suivi/évaluation d’ONU Femmes.L’équipe d’ONU Femmes a participé aux réunions trimestrielles de coordination (opérationnelle et stratégique) organisées par HCDH sur le suivi des plans de travail et aux réunions de suivi du Secrétariat de PBF. Quatre missions de suivi ont été conduites par l’équipe de projet à Mopti et Ségou.Une collaboration étroite entre le PNUD et le HCDH a permis le suivi du recrutement de 3 consultants dont le coordinateur national du projet.  | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence?  **Oui**Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires? **Oui.** Il s’agit du baromètre participatif sous le lead de INTERPEACE. L’analyse des besoins des populations et des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)en matière de gestion de la sécurité a été conduite par ONU Femmes.Les études suivantes ont été réalisées (les documents sont disponibles en annexe) :**Annexe1 :** rapport sur les études situationnelles locales sur les cas des conflits intercommunautaires pris en charge par les acteurs formels et informels mettant en évidence les cas impliquants les femmes dans les localités de Mopti, Bandiagara, Djenné, Niono, San, Bla et Ségou.(Décembre 2021) |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?, le recrutement du consultant est en cours | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): 10 000$ Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*: les termes de références pour le recrutement du Consultant sont élaborés par HCDH comme agence coordinatrice avec les contributions de tous les partenaires. Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*:       |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($):Il n’y a pas eu de financement supplémentaire.       |
| **Eﬀet catalytique (non ﬁnancier)** : Le projet a-t-il permis ou créé un changement plus important ou à plus long terme dans la construction de la paix?[ ] Aucun eﬀet catalytique[ ] Peu d’eﬀet catalytique [x] Eﬀet catalytique important [ ] Eﬀet catalytique très important [ ] Je ne sais pas[ ] Trop tôt pour savoir | Veuillez décrire comment le projet a eu un effet catalytique (non-financier)Veuillez limitez vos réponses à 3000 caractèresLes interventions du PBF ont permis de mobiliser des fonds dans le cadre d’un PROSMED : Programme d’Appui à la Stabilisation du Mali travers le Renforcement de l’Etat de Droit conjointement exécuté par le PNUD, MINUSMA et ONUFEMMES. Les principaux bailleurs de fonds du programme sont : les Pays bas, la Suisse, le PNUD, la Norvège, UK et la MINUSMA (à travers les TF). Ce programme de 5 ans (2021-2025) est financé à hauteur de 32 millions de USD et a déjà mobilisé **21,459,011** USD.Bien plus, conscient des progrès positifs du programme et de l’urgence d’élargir la mise en œuvre à certaines zones du Sud du pays afin de consolider la paix et la coexistence pacifique des populations dans ces zones et de prévenir ainsi l’élargissement progressif du conflit , le PROSMED est en discussion avec le PBSO pour un financement de 5 millions de USD qui complémentera et capitalisera les interventions existantes dans le cadre du projet « PBF impunité » dans les 5 cercles des régions du Sud du Mali : Nara (Nara), Diéma et Yelimane (Kayes), Nioro (Nioro) et Yorosso (Koutiala). Ces cercles sont choisis car par le fait qu’ils sont proches des régions du centre qui font l’objet d’attaques répétées des groupes armés terroristes.  |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | Initier la célébration des mariages en groupe pour faciliter l’acquisition d’actes de mariage pour les couples qui sont dans le besoins et sensibilisation dans les radios locales pour appeler les couples qui souhaitent formaliser leur situation à la mairie.      |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19. CETTE SECTION EST OPTIONELLE*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.$NA
2. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.NA
3. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

[x]  Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

[x]  Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

[ ]  Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

[ ]  Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

[ ]  Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

[ ]  Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

NA

1. Le montant indiqué pour le HCDH inclut aussi bien les dépenses que les fonds engagés [↑](#footnote-ref-2)
2. Focus group, Bandiagara, propos d’un participant [↑](#footnote-ref-3)
3. Propos d’un participant à Mopti lors d’un focus group. [↑](#footnote-ref-4)
4. [↑](#footnote-ref-5)
5. En raison de la non-présence régulière des forces de sécurité à Yasso, il a été sursis à l’appui du PA de Femaye [↑](#footnote-ref-6)
6. Liste des CoFos [↑](#footnote-ref-7)